

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 octobre 2012

FINANCEMENT SÉCURITÉ SOCIALE POUR 2013 - (N° 287)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 351

présenté par
M. Bapt

ARTICLE 4

À la dernière phrase, substituer aux mots :

« ce prélèvement »,

les mots :

« ces prélèvements ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.